

Quel sens faut-il donner aux politiques locales de jeunesse ?

Jean-François Guillaume, Docteur en sociologie

Faculté des Sciences Sociales, Université de Liège

Dans le titre de mon intervention, j'ai écrit « politiques locales de jeunesse » au pluriel, alors que dans la note ministérielle, c'est le singulier qui est utilisé. Alors pourquoi ai-je privilégié le pluriel au singulier ?

Premièrement, le local est divers ; chaque milieu local a ses spécificités en termes de démographie, de territorialité, de sociabilité, de réseau associatif, d'infrastructures,...

Deuxièmement, « une » et une seule politique de jeunesse est-elle concevable ? Pertinente ? On comprend qu'il faut éviter la dispersion des moyens, la superposition de dispositifs peu intégrés, la redondance ou la contradiction. Et donc il est raisonnable de plaider pour « une et une seule politique de jeunesse » adaptée à chaque milieu local. Néanmoins, la linéarité de certaines mesures pourrait accentuer les écarts qui existent entre les jeunes qui vivent dans un même milieu local. En dépit de certains points communs (la minorité légale, l'obligation de formation, la dépendance financière sont de ces points objectifs communs à une partie des 12-26 ans), il n'existe pas « une » jeunesse. Le seul critère de l'âge – les 12-26 ans pour le secteur « jeunesse » – dissimule une variété de situations économiques et sociales.

Donc, une tension entre singulier et pluriel qui révèle avant tout la nécessité d'un état des lieux et d'un diagnostic préalable à l'ébauche et à l'opérationnalisation d'initiatives ou de mesures... pour les jeunes ? A destination des jeunes ? En faveur des jeunes ? Avec les jeunes ? Par les jeunes ?

C'est promis, je ne jouerai pas avec les mots. Mais le choix de la préposition n'est pas anodin. Il révèle un deuxième enjeu d'une politique locale de jeunesse ou d'un processus de conception de différentes mesures politiques locales qui visent la jeunesse : la place des jeunes dans le processus.

Enfin, une politique locale de jeunesse doit-elle viser la jeunesse ? Ne doit-elle pas s'inscrire dans une autre perspective, qui surplomberait la jeunesse sans l'éviter ni la nier cependant ?

Back to the future.

1963 : la Province de Liège s'interroge sur l'éducation politique des jeunes. Extrait d'un article de Gilbert Gillon, président de la rencontre provinciale des jeunes – par ailleurs professeur d'éducation physique à l'AR Charles Rogier – publié dans le Bulletin du Centre d'Etudes et de Documentation Sociale. Les rapports entre générations y étaient pensés en termes guerriers...

« Que l'un d'entre nous, fort de ses prérogatives, de l'autorité et de la puissance qui en découlent, ne veuille à aucun prix abandonner une position confortable, je ne vois là qu'une attitude très normale et très humaine. Mais que toute une génération, déjà « en place » se sente menacée par l'appétit féroce des plus jeunes, la réaction de défense s'installe et l'on coupe les ponts derrière soi. Le fossé se creuse, le conflit s'envenime.

Et pourtant cet adversaire tant redouté, quel est-il ? Une jeunesse impétueuse, impatiente de « casser la baraque » ? De déboulonner les idoles, de renverser l'ordre établi ? C'est bien mal la connaître.

Bien sûr, on s'est assez servi (et même trop) pour de telles démonstrations, de tous les blousons de la terre, noirs ou dorés, de quelques jeunes aigris, mal adaptés à la société, et dirigeant contre elle leur potentiel d'action. Que ne leur a-t-on plutôt appris à mieux utiliser celui-ci. Que ne leur a-t-on offert des champs de bataille à leur mesure, des choses grandes, exaltantes, à accomplir. A ceux qui doutent de la recette, quelques exemples probants devraient bien ouvrir les yeux. Ceux-là qui n'ont pas craint de confier des responsabilités aux jeunes, dans quelque milieu que ce soit, ont eu rarement à s'en plaindre. Tant il est vrai que la jeunesse est bien moins pourrie qu'impatiente de jouer son rôle et, faut-il le dire, trop souvent déçue d'être écartée par les aînés de toute participation active à la vie sociale.

Il est bien étonnant de voir que ce principe de l'intérêt et de la responsabilité, appliqué avec tant de bonheur dans les mouvements de jeunesse soit si peu respecté dans la vie. Et si chacun considère que la tâche la plus importante du mouvement est de préparer et d'habituer les jeunes aux responsabilités de la vie sociale, encore faut-il s'assurer que le passage de l'un à l'autre se fera dans les meilleures conditions possibles. Mais oserions-nous jurer qu'il en est bien ainsi ?

Notre société peut-elle vraiment s'offrir le luxe de ne pas utiliser au maximum toute cette masse d'enthousiasme et de dynamisme qui s'offre à elle ?

C'était en 1963.

Ceux qui avaient 18 ans étaient nés en 1945. Un nouveau monde s'ouvrait : les sociétés occidentales allaient profondément changer, notamment dans les rapports intergénérationnels.

Aujourd'hui, en 2016, ceux qui ont 18 ans prennent eux aussi pied dans un nouveau monde, mais qui n'est plus limité aux frontières des Etats-nations des années soixante.

Il n'est pas sûr que nous garderions la métaphore guerrière pour évoquer la condition de la jeunesse, parce qu'on a bel et bien offert des champs de bataille à certains jeunes et qu'ils s'y sont montrés actifs.

Il n'est pas sûr que nous évoquerions l'impatience des jeunes, leur désir de casser la baraque. Parce que si certains ont vraiment cassé la baraque, la grande majorité semble plutôt en retrait de la vie sociale. Ou du moins de la vie sociale telle que les générations précédentes – en gros, nous et ceux qui nous ont précédés – avaient pris soin de la définir : l'espace public, la rue, le quartier, la place,... étaient dédiés à l'expression du vivre ensemble. La vie sociale se joue aujourd'hui tout autant (et peut-être bien plus...) sur les réseaux sociaux.

Par contre nous pourrions conserver la question de la responsabilité, et celle de la conciliation entre intérêt(s) (singulier ou pluriel...) et responsabilité.

Dans le titre de mon intervention, il est question du sens des politiques locales de jeunesse.

Le sens, c'est tout à la fois la direction (vers où on va), la signification (pourquoi on fait certaines choses, ce qu'elle représente pour nous) et ce qui relève de la sensation, du sentiment (ce qu'on éprouve).

La direction des politiques locales de jeunesse.

L'objectif du Gouvernement de la FWB est clairement énoncé : « placer la citoyenneté et la démocratie au cœur de la politique de jeunesse en (...) améliorant la participation des jeunes et des enfants à la vie locale ».

Nous connaissons bien, je pense, les trois concepts de citoyenneté, de démocratie et de participation.

A l'échelle de la gestion communale, il n'est pas anodin de noter que les règles de gouvernance locale sont reprises dans « un code de la démocratie locale et de la décentralisation ».

La notion de citoyenneté est au cœur du projet éducatif des associations qui relèvent du secteur jeunesse, qui a pour finalité de former des CRACS : citoyens responsables actifs critiques et solidaires.

Enfin, la participation est pensée comme le vecteur privilégié de la citoyenneté et de la démocratie ; elle suppose un engagement dans l'espace associatif et public. La participation politique des jeunes est souvent mesurée au départ de la participation électorale, mais pas uniquement. Les chercheurs en science politique et en sociologie politique ont depuis longtemps intégré d'autres indicateurs dans leurs analyses. La participation politique des jeunes se vit et s'exprime sous d'autres formes que les modalités « classiques » des engagements politiques : groupes de pression, forums, altermondialisme,...

Je voudrais introduire ici une distinction, assez utile me semble-t-il quand il s'agit de considérer l'échelon local, dans la notion de citoyenneté.

Le sociologue Constantin Xypas (2003, *Les citoyennetés scolaires*, PUF, Collection Education et Formation) identifie quatre dimensions constitutives de la citoyenneté :

1. politique
2. juridique
3. éthique
4. affective

La **dimension politique** de la citoyenneté recouvre la participation au débat et à l'expression démocratique, la confrontation des opinions dans un espace pacifié.

La **dimension juridique** recouvre la sphère des droits individuels : les enfants et les jeunes sont déjà des sujets de droits dans chaque pays signataire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989). Toutefois, ils sont encore que des citoyens en devenir. Il s'agit alors de les former aux principes fondateurs d'un Etat de droit.

La **dimension éthique** renvoie aux valeurs qui orientent l'image d'une vie « bonne ». Ces valeurs sont variables, selon les contextes historiques et sociétaux. Dans sa version occidentale actuelle, être citoyen, c'est être soucieux d'un développement durable, du devenir et de la protection de l'humanité et de la planète, être attaché à un équilibre écologique, aux droits des minorités et adopter l'identité d'un « citoyen du monde ».

Enfin, la **dimension affective** renvoie au sentiment d'appartenance et d'attachement à autrui, à la solidarité entre chaque membre d'une même communauté : en d'autres termes, ressentir les émotions associées au vivre ensemble, aux responsabilités partagées.

Dans la note d'orientation stratégique « jeunesse » qui nous est soumise, l'accent est mis, me semble-t-il, sur la citoyenneté politique : il s'agit de favoriser les espaces de débat, d'identifier des enjeux collectifs.

Cet objectif tenant à l'apprentissage d'une citoyenneté politique se double d'une invitation aux pouvoirs locaux de procéder par isomorphisme : s'il est demandé aux jeunes de prendre part à des espaces de débat, d'expression,..., il semble utile que les pouvoirs locaux donnent l'exemple eux-mêmes. Difficile en effet de construire une approche éducative sur le principe du « Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais... ».

Mesures envisagées :

- Soutenir les initiatives d'expression et de participation locale des jeunes par l'organisation de rencontres avec les pouvoirs locaux ; par le soutien à des projets locaux de jeunes en favorisant le décroisement ; et par le soutien à des pratiques permettant la participation effective des jeunes aux différents niveaux de pouvoir.
- Encourager la participation à tous les niveaux de pouvoir par le développement et le renforcement d'espaces de participation des jeunes, comme par exemple les conseils consultatifs de jeunes, et en valorisant les lieux d'expression des jeunes déjà institués dans l'associatif ; et par la sensibilisation des politiques locales, communautaires, régionales et fédérales à la plus-value de la participation des jeunes.
- Œuvrer à la reconnaissance des jeunes en tant qu'acteurs de changement ici et maintenant par le soutien de projets de transformation de l'environnement local ; et par le soutien notamment de projets de productions, d'expression culturelles et leur diffusion.
- Favoriser la dynamique de réseau et de transversalité au niveau local et communautaire.

La signification des politiques locales de jeunesse, le pourquoi, la justification et la légitimation de ces politiques.

Premièrement, pourquoi l'échelle locale ?

Ce serait le niveau d'action qui se prête à la transversalité, au travail en réseau, du fait d'une proximité du pouvoir tant avec les jeunes qu'avec les associations. Le local est aussi le milieu de vie, le cadre de vie « direct » au sein duquel il est possible de fédérer des acteurs proches.

Oui mais...

Il est rare qu'un pouvoir local dispose d'une marge de manœuvre totale dans l'élaboration de mesures ou de dispositifs à l'égard de la jeunesse. Le pouvoir local ne peut que composer avec des règles et des normes énoncées par des pouvoirs qui lui sont supérieurs.

L'apprentissage de la citoyenneté à l'échelle locale doit considérer que dans tout Etat de droit, les normes sont hiérarchisées. C'est là un principe inhérent à l'apprentissage de la

citoyenneté juridique : ne jamais perdre de vue que dans un Etat de droit, les normes sont hiérarchisées.

Un exemple.

Considérons que dans une localité semi-rurale de la Région wallonne, des opérateurs locaux se mettent autour d'une table pour penser une initiative « jeunesse », en accord avec les élus locaux. Imaginons que cette place fasse l'objet d'un projet politique porté par l'actuelle majorité : « Nous allons retirer les voitures de la place ». Fini donc le parking. Or autour de cette place, on retrouve les principaux « opérateurs » de jeunesse : des écoles, une bibliothèque publique, une maison de jeunes, un centre sportif, une radio locale,... mais aussi d'autres services : ALE, mutuelle, syndicat d'initiative, poste, police,... auxquels s'ajoutent des commerces.

Pourquoi ne pas associer les jeunes à la conception d'un projet « urbanistique » d'aménagement de cette place ?

L'idée est séduisante. Mais il faut tenir compte que cet espace public est soumis à des réglementations diverses dont la commune doit nécessairement tenir compte...



Deuxièmement, pourquoi la jeunesse ?

Depuis 1963, il semble bien que le regard porté sur la jeunesse continue d'être traversé par une ligne de tension séparant enthousiasme, confiance d'un côté et pessimisme, méfiance de l'autre côté. Le postulat de la note stratégique jeunesse est bien que les jeunes ont des ressources, que les jeunes sont une ressource ; mais qu'il faut les « réconcilier » avec l'action politique d'abord locale, lutter contre les attitudes d'intolérance et de repli.

Or à l'échelle locale, il s'agira d'intégrer des dispositifs répressifs (tels que les sanctions administratives locales) à des dispositifs soutenant l'expérimentation et l'expression. Il me semble qu'il n'y a pas de contradiction à poser un cadre clair, des limites qui précisent sans ambiguïté ce qui ne peut être fait ou dit, et à soutenir l'expérimentation dans ce cadre ainsi établi. Tout dépend néanmoins des normes qui vont constituer le cadre. Et c'est à ce niveau que le choix est déterminant.

Les intervenants du secteur jeunesse et de l'aide à la jeunesse ne sont guère enclins à soutenir l'application des SAC aux mineurs. Dès lors que des faits relevant du pénal passent dans le registre administratif, un même fait pourrait être sanctionné de façon très différente à quelques kilomètres de distance. Deux poids deux mesures ? Par ailleurs, on sent bien qu'en regard du principe de hiérarchie des normes, essentiel dans un Etat de droit, le flou introduit par les SAC n'est guère profitable...

Le cadre de référence doit donc se situer à un plus haut niveau de généralité, parce qu'à travers l'action locale, c'est une éducation à la citoyenneté « globale » ou « mondiale » qui doit être visée. Et donc les principes qui doivent être activés relèvent, me semble-t-il, des droits fondamentaux dévolus à tout citoyen. Dans le cadre de ma pratique professionnelle (formation initiale et continuée d'enseignants), je mets un accent tout particulier sur les dispositions relatives à la responsabilité civile (1382-1384 CC), sur les principes fondamentaux du système judiciaire (présomption d'innocence ; nullum crimen nulla poena sine lege ; non bis in idem ; etc.).

Ce cadre a pour finalité d'assurer à chacun des participants qui s'engagent dans une expérience locale le respect de son intégrité physique et morale. Il s'agit donc bien de distinguer l'essentiel de l'accessoire. Les jeunes restent, comme nous l'avons dit, des citoyens en devenir, mais ils sont déjà des sujets de droit.

La sensation, le sentiment.

Lors de deux journées d'études organisées à Liège à la fin du mois de mai dernier, nous avons abordé la question de l'articulation des politiques culturelles et des politiques de jeunesse. Comment et dans quelle mesure cette articulation, notamment à l'échelle locale, peut-elle soutenir l'accès à la citoyenneté ?

La création culturelle ouvre une alternative à une logique préventive qui inspire bien souvent des dispositifs locaux. Ainsi, on peut lire dans un rapport rédigé par un CAAJ à propos d'une action menée par une AMO dans une cité sociale :

*Dans le cadre de ses permanences dans la cité sociale de Corvisart, l'AMO Calypso veille à accompagner les adolescents du quartier dans leurs projets pour qu'ils puissent aborder les habitants de manière plus respectueuse et qu'en retour, ceux-ci les considèrent davantage ; ils veillent également à ce qu'ils puissent sortir du quartier et rencontrer d'autres jeunes de la commune. L'AMO est également disponible pour les tout-petits et les familles ; il s'agit d'un réel travail de prévention au niveau d'un quartier, mais également au niveau individuel... **Les effets positifs d'un tel travail peuvent être observés là où on ne les attendait pas nécessairement, les autorités ont notamment constaté que la police intervenait moins dans le quartier depuis la présence de l'AMO.***

Un projet de création artistique et culturelle, à dimension collective, peut-il contribuer à installer en chacun des participants un sentiment de confiance en soi, d'estime de soi et de reconnaissance ? Un projet qui vise à poser les bases non seulement d'un développement personnel mais aussi d'un engagement collectif et « citoyen », doit-il aboutir à « tranquilliser » les individus ou à mobiliser le groupe ?

Dès lors qu'il s'agit d'un projet collectif, axé sur la création, un « défi » se pose aux participants. Et ce défi a une double dimension : il s'inscrit dans la durée et à ce titre a un caractère processuel ; il suppose une expérimentation constituée d'essais, de tentatives mais pas nécessairement d'échecs, d'apprentissage, de persévérance et débouchant, in fine, sur la possibilité d'un transfert des aptitudes acquises au cours du projet à d'autres sphères de l'existence.

Dans une réflexion à laquelle je contribue actuellement, les participants (pour l'instant, des représentants des associations de jeunesse actives dans une localité semi-rurale, des intervenants du secteur culturel, de l'enseignement, de l'action sociale, une échevine,...) ont posé la nécessité d'un projet commun, c'est-à-dire partagé par tous, qui doit orienter l'action. Mais nous avons questionné les conditions requises pour que ce projet fonctionne, et notamment l'identification préalable des attentes, des besoins, des demandes et des potentialités des jeunes auxquels il s'adresse ou avec lesquels il est conçu et mené.

Dès lors que le projet a été modelé, remodelé puis accepté, il me semble nécessaire de ne pas diviser le travail entre participants, mais d'identifier les contributions respectives des uns et des autres. Dans le premier cas de figure, on a souvent tendance à se partager une tarte qui n'existe pas encore. Dans le second cas de figure, ce sont les ingrédients requis pour la réalisation de la tarte qui doivent être identifiés et introduits par les participants, peu importe le volume des contributions individuelles.

Ensuite, compte tenu de la nature même du projet (création artistique et culturelle) et de la portée éducative de ce projet, il est apparu que la présence d'un animateur compétent est requise : il pourrait incarner au cœur même de ce projet la figure d'un adulte bienveillant et accompagnant.

JFG : Si on essaye, on a le droit de se planter ?

CHARLES : Complètement. Alors ça fait partie du processus. J'y arrive pas, je retiens pas un texte. Ah ! On va essayer de trouver un moyen, ensemble, pour que ton texte soit su... autrement... on va faire autrement, ne te tracasse pas. Bien sûr.

OCTAVE : Oui, oui... mais je vais dire qu'en création artistique, l'erreur... je ne parlerai pas d'erreur, mais de tentative de faire quelque chose et que l'artiste, il va chaque fois rebondir sur ce qu'il a en face de lui. Il rebondit. Il fait rebondir le jeune. On ne peut pas se satisfaire... mais là aussi, il y a une manière de faire... Moi, je ne suis pas peintre, mais enfin quand je dois travailler en peinture, je peux le faire. Parce que je regarde et je me fais raconter. Quand on m'a raconté, je dis : « Tiens, pour moi, je trouve que... ». Le jeune va trouver que... Si ce qu'il me dit qu'il a comme impression n'est pas ce que je vois, je lui dis : « Tu poses le défi toi-même par rapport à ce que tu fais. Est-ce que tu ne ferais pas ce que tu viens de dire ? ». S'il ne dit rien et qu'il est content comme ça, je vais voir avec lui, on va lancer des idées ou avec les autres : « Tiens. Regardez un peu ce qu'il a dessiné. Qu'est-ce que vous en pensez ? Qu'est-ce qu'on pourrait... ». Donc il y a tout le temps dans la création artistique une manière de mettre les gens en demeure d'aller au-delà. Mais ensemble aussi ?

MILO : On a le droit d'essayer, de recommencer. Mais parfois aussi aboutir... parce qu'on ne peut pas se limiter à : « C'est moche. J'ai plus envie... ». Et l'imprévu, c'est parfois cela. Et il faut alors repartir : « Allez, on va jusqu'au bout ! On termine »...

Enfin, la démarche artistique a pour vertu de susciter l'émotion, d'être intimement liée à l'émotion. Une émotion ne naît pas de rien : elle survient dans l'expérience corporelle et sensorielle. Favoriser la participation des jeunes, c'est aussi leur donner les moyens de passer à l'action : une action physique, soutenue par un investissement réflexif (lié, par exemple, à ce que nous avons dit de la citoyenneté éthique) et émotionnel (lié à ce que nous avons dit de la citoyenneté affective), et qui s'inscrit dans l'espace public. L'émotion ressentie n'est ni une bonne ni une mauvaise chose : elle survient quand les choses ne se passent pas comme prévu. Il ne faut pas craindre de la susciter dès lors que le cadre requis pour l'expérimentation a été tissé et qu'un « adulte » bienveillant et accompagnant est là pour soutenir les efforts individuels et collectifs.

Par contre, le glissement de l'émotion au sentiment peut s'avérer destructeur. Le sentiment est plus durable que l'émotion : sentiment d'impuissance, sentiment d'insécurité, sentiment d'angoisse, ou sentiment d'assurance, de sécurité, de confiance. L'expérience de la participation citoyenne, tout en suscitant l'émotion, doit éviter de glisser vers des sentiments contraires à l'objectif visé. Et donc, lors des transactions qui surviennent dans la conception du projet et sa mise en œuvre (c'est le cas, par exemple, des transactions lorsqu'il s'agit de définir la contribution de chacun), il convient de veiller à ne pas laisser penser que tout est joué, que les dés sont pipés, que l'avis des uns n'a pas été pris en compte,...

Voici ce que me disaient à ce propos un responsable d'un mouvement d'éducation permanente, actif avec des publics très défavorisé, et un animateur culturel, à présent retraité.

Il faut d'abord aller les chercher. D'abord, il faut prendre le temps de les rejoindre. Avant d'aller les chercher, il faut les rejoindre. Et ne pas les rassembler autour de nos projets. Mais se dire : « Dans quoi est-ce qu'ils vont pouvoir se reconnaître ? ».

Il y a aussi des expériences qui doivent sortir des sentiers battus. Comme à Gaincelier, faire un jardin partagé dans le cadre de la bibliothèque. La lecture amène à faire un jardin partagé. Et on se pose la question : « Tiens, mais qu'est-ce que ça a à voir avec la lecture ? ». Ce n'a peut-être rien à voir, mais ça a à voir avec les gens de Gaincelier. C'est ça l'important.